



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 juin 2025

DATE DE CONVOCATION
13 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de Mme Maïté COUBAT), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Dominique CHOPPIN, M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-présent de 18h30 à 18h55), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY (présent à partir de 18h55), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Claude VERDREAU-présent à partir de 19h15).

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-absent à partir de 18h55), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE-absent de 18h30 à 18h55), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Bernard NAVILLON), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Claude VERDREAU-absent de 18h30 à 19h15), M. Claude VERDREAU (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques, et à la Modernisation de l'Administration.

Membres en exercice	36	Délibération n°19/06/2025/08
Présents	22	Objet : Soutien à l'appel de l'Association Française du
Pouvoirs	09	Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) :
Votants	31	Consolidons l'Europe par ses territoires, préservons pour nos collectivités territoriales la politique européenne de cohésion

Considérant :

Les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne inscrits à l'article 174 des Traités européens,

Le rôle central de la politique européenne de cohésion, depuis 1986, dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales,

La contribution des fonds structurels européens pour maintenir un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinançant leurs projets et leurs initiatives,
Le rôle par conséquent essentiel de la politique de cohésion dans la consolidation de l'Union Européenne (UE), à l'heure où celle-ci, plus que jamais, a besoin d'être renforcée pour relever les défis existentiels auxquels elle doit faire face.

Considérant :

Les premières propositions de la Commission européenne sur le futur cadre financier pluriannuel post 2027, et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui préconisent l'adoption d'un plan national unique par État et conditionnent les investissements à l'avancée des réformes engagées pour se conformer aux objectifs de convergence économique et sociale,

Les annonces de la Présidente de la Commission européenne, appelant à une réaffectation des enveloppes de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion vers les priorités liées à la défense, la compétitivité économique, la sécurité et la migration, et ceci dès la révision à mi-parcours des programmes en 2025,

Le rôle des collectivités territoriales, de tous niveaux et dans l'ensemble des territoires, pour concrétiser les engagements européens issus du Pacte vert et du Socle européen des droits sociaux, dans le cadre de leurs actions et de leurs investissements en matière de transition énergétique et numérique, d'inclusion sociale, de développement économique, d'adaptation et de résilience des territoires,

La contribution des services publics locaux et régionaux pour relever les nouveaux défis européens, tels que l'accès au logement ou les changements démographiques, et leur capacité à préserver et développer un écosystème territorial, par exemple en matière de santé, d'éducation, de culture, indispensable à la réindustrialisation de l'Europe et à la cohésion de celle-ci,

La difficulté à combiner des objectifs nationaux de convergence économique et sociale, ainsi que le propose la Commission européenne, et les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités territoriales, sur lesquelles est basée la politique de cohésion et qui conditionnent son efficacité,

Les conséquences d'une recentralisation de la gestion des fonds de l'UE, conduisant, à l'image du plan de relance européen et du fonds social pour le climat, à refinancer

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



prioritairement les politiques et les investissements de l'Etat, au détriment des projets des collectivités territoriales,

Considérant dès lors que les propositions de la Commission européenne remettent en cause les objectifs, le mode opératoire et les bénéficiaires de la politique de cohésion,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 18 voix POUR,
 - 01 voix CONTRE (M. Dominique CHOPPIN),
 - 12 ABSTENTIONS (M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Martial PARIZOT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN),
- SOUTIENT l'appel de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) auprès des institutions européennes et du gouvernement français :
- À sanctuariser le modèle de développement social et territorial incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025,
 - À préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant, en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027,
 - À conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le Fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche,
 - À conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins,
 - À lever les freins administratifs et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet,
 - À mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance envers les actions et les projets des collectivités territoriales,
 - À activer, dès à présent, les instances de concertation entre la Commission européenne, l'État et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 19 juin 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de
la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER